



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de l'adoption du Projet de Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 107-2021

MISE EN CONTEXTE

Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est un nouveau règlement qui s'ajoute à la série des règlements d'urbanisme qui vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

La technique des projets particuliers est un outil commode qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques (p. ex. reconversion d'immeubles, insertion dans la trame urbaine). Paradoxalement, elle peut servir à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme sans qu'il soit par ailleurs nécessaire de modifier les normes d'usage ou d'implantation du Règlement de zonage, normes qui demeurent pertinentes pour le milieu environnant.

AINSI, AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le projet de règlement numéro 107-2021 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
2. Le conseil de la Municipalité de La Pêche, conformément aux arrêtés ministériels 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2021-054 du 16 juillet 2021, annonce une consultation par appel de commentaires écrits par courriel au **cours de la période allant du 22 septembre 2021 au 6 octobre 2021**.

Les commentaires écrits transmis par courriel doivent être envoyés à : opinion@villelapeche.qc.ca.

3. Le **projet de règlement** numéro 107-2021 peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité de la Pêche au : <http://villelapeche.qc.ca/downloads/Conseil%20municipal/2021-09-07%20Projet-de-reglement-PPCMOI.pdf>.

DONNÉ à La Pêche, ce 16^{ème} jour de mois de septembre deux mille vingt et un (2021)


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant paraître dans le journal *Low Down*, le 22 septembre 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 septembre 2021


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier